



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39515

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites locales, sur le fait qu'un rectificatif au decret no 87-1109 permet l'integration des secretaires au troisieme niveau du grade de commis, en prevoyant qu'il sera possible qu'ils exercent les fonctions de secretaire de mairie. Ce rectificatif ne regle pas, en tout etat de cause, les lacunes du decret en ce qui concerne les mesures transitoires qui devraient normalement permettre aux interesses deja en fonctions de ne subir aucune perte de salaire ou hierarchique. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles suites il entend donner en la matiere.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39515

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1717